



## EN BREF

L'HÔPITAL ANTICIPE  
L'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DE LAMAL RÉVISÉE

**JURA** L'Hôpital du Jura (H-JU) se dit prêt pour l'entrée en vigueur début 2012 de la révision de la loi sur l'assurance maladie (LAMal). Avec l'arrivée de sept médecins et un catalogue étoffé de prestations, il estime avoir renforcé sa position entre Bâle et Bienne. «Nous devons faire preuve d'une capacité d'adaptation et de réforme dans une situation de concurrence», a expliqué hier à Delémont le directeur de l'Hôpital du Jura Daniel Rüegg. Entré en fonction il y a six mois, il faisait un état des lieux de l'établissement multisite à la veille de l'entrée en vigueur de la révision de la LAMal. Les nouvelles dispositions de la LAMal touchent notamment le choix d'hospitalisation et le nouveau mode de financement des hôpitaux qui repose sur la facturation par cas. Une réforme qui exige des adaptations de la part des hôpitaux pour se positionner sur la liste des établissements reconnus par les cantons. Les investissements seront dès 2012 compris dans le nouveau régime de financement des hôpitaux. Ils ne feront donc plus l'objet d'une enveloppe budgétaire octroyée par l'Etat. ATS

PAS DE PROCÉDURE  
AU NIVEAU FÉDÉRAL

**AFFAIRE HAINARD** Le procureur général de la Confédération a refusé d'autoriser l'ouverture d'une procédure pénale contre l'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois Frédéric Hainard. Cette décision va faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). La poursuite pénale refusée porte sur les infractions présumées commises par Frédéric Hainard lors d'une mission en Uruguay en janvier 2009, a indiqué hier à l'ats le procureur fédéral extraordinaire Jacques Antenen. Le magistrat vaudois ne s'est pas prononcé sur les chances de succès du recours qu'il va interjeter auprès du TAF. ATS

UNE HORLOGE ATOMIQUE  
DERNIER CRI

**NEUCHÂTEL** Le Laboratoire temps-fréquence (LTF) de l'université de Neuchâtel a développé une nouvelle génération d'horloge atomique au rubidium. La marge de fluctuation dans la mesure du temps a été réduite à moins d'une seconde pour une période de trois millions d'années. La nouvelle horloge doit équiper des satellites de télécommunication ainsi qu'une partie des modules spatiaux formant l'ossature du système de positionnement Galileo (GPS européen). ATS

# Le Conseil de la presse contre les commentaires anonymes en ligne

**INTERNET** • *Le gardien de la déontologie journalistique souligne que l'anonymat dans les médias en ligne favorise nombre d'abus et de dérapages.*



Le Conseil suisse de la presse met sur un pied d'égalité un courrier de lecteur imprimé et un commentaire en ligne. KEYSTONE

## RACHAD ARMANIOS

Le Conseil suisse de la presse invite les médias en ligne à mettre fin à l'anonymat des commentaires postés par des internautes en réaction à des articles rédactionnels. Dans sa décision publiée hier, le Conseil met sur un pied d'égalité un courrier de lecteur imprimé ou un commentaire en ligne: «La signature est toujours souhaitable par respect pour le public qui est en droit de connaître la source d'une contribution. De plus, le Conseil souligne qu'un débat est davantage porteur de sens lorsque ses participants sont identifiés. Enfin, la signature encourage le respect et améliore la qualité du commentaire (...), l'exigence de l'identification évite souvent les dérives liées à l'anonymat.»

Par dérives, il entend des insultes, des calomnies, des incitations à la haine, le racisme. «Globalement, la qualité des discussions est mauvaise, souvent de nature populiste», déplore Daniel Cornu, le médiateur des publications d'Edipresse, qui invite son employeur à mettre fin à l'anonymat depuis au moins un an.

Le Conseil de la presse a sondé cinq rédactions – Tribune, 20 minutes, Le Matin, la RTS et Le Temps. Seul ce dernier refuse par principe l'anonymat, estimant qu'à l'avenir les journaux populaires continueront de l'accepter, contrairement aux «journaux de référence». Le Conseil de la presse, lui, relève l'exemple du média allemand Badischezeitung, de qui a opté pour la transparence. Il a retrouvé, après une baisse importante, son ancien volume de

commentaires, mais d'une qualité nettement supérieure.

«L'anonymat donne certes lieu à un risque de dérapage, reconnaît le rédacteur en chef de la Tribune de Genève Pierre Ruetschi. Mais il garantit une plus grande liberté, comme dans des discussions de bistrot qui traduisent un certain état d'esprit de la population, parfois 'trippal'. C'est utile, car on reproche assez aux journaux d'être coupés de la réalité.» L'anonymat garantit aussi à certains internautes, comme des officiels, de s'exprimer, justifie le rédacteur en chef. A ce propos, le Conseil de la presse note que, comme pour les courriers de lecteurs imprimés, l'identité peut être exceptionnellement cachée si elle est connue de la rédaction et si un intérêt digne de protection doit être sauvegardé (vie privée, protection des sources).

## «Vers un contrôle plus serré»

Autre exception: sur les forums fondés sur l'immédiateté, par exemple en cours d'émissions TV en direct, l'exigence d'identification serait disproportionnée mais un contrôle avant publication doit être opéré, estime le Conseil. «Il y a un risque que cette exception devienne la règle», met en garde Daniel Cornu.

A la Tribune, mettre fin à l'anonymat n'est pas exclu, annonce Pierre Ruetschi. «Nous allons vers un contrôle plus serré des commentaires quoi qu'il en soit. Il s'agit aussi de trouver une formule d'inscription et une technologie qui permette cette surveillance.»

Pour l'heure, une société externe surveille après publication les commentaires et fait le tri. Les articles sur certains thèmes explosifs – Proche-Orient, faits divers – sont fermés à la discussion. La surveillance exige des ressources importantes, ce qui pourrait pousser à un abandon de l'anonymat.

Le Conseil juge le contrôle «a posteriori» problématique et les rédactions responsables des dérapages, même temporaires. Mais une modération avant publication serait disproportionnée, répond la Tribune de Genève; elle couperait la spontanéité des forums, ajoute la RTS. Seul 20 minutes pratique une telle modération.

En revanche, le Conseil de la presse estime que les rédactions ne peuvent être tenues pour responsables des contenus des blogs hébergés par les médias en ligne. Mais il ne se prononce pas sur la responsabilité juridique des éditeurs. Une décision du Tribunal fédéral est d'ailleurs attendue. La Tribune de Genève a saisi la haute cour après avoir été condamnée par la justice genevoise pour les écrits diffamatoires qu'Eric Stauffer avait publiés sur son blog à l'encontre d'un ex-cadre de la Banque cantonale genevoise. «Si cette jurisprudence était confirmée, ce serait la fin des blogs», prévient Pierre Ruetschi. Tdg.ch, qui se veut «une place du village du XXI<sup>e</sup> siècle», héberge des centaines de blogs dont il serait impossible de contrôler tous les contenus. Pour Le Matin, 20 minutes et la Tribune, c'est le blogueur qui doit être considéré comme l'éditeur. I

## EN BREF

LE RECOURS CONTRE  
L'ÉLECTION D'OLIVIER  
JORNOT REJETÉ

**GENÈVE** La Chambre administrative de la Cour de justice a déclaré irrecevable le recours contre l'élection d'Olivier Jornot au poste de procureur général par le Grand Conseil. L'ancien député PLR devrait entrer comme prévu en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2012. Le dispositif a été transmis hier par les juges, qui rendront leurs motivations ultérieurement, a indiqué à l'ats Olivier Jornot, confirmant une information de la Tribune de Genève. Le principal intéressé refuse de commenter cette décision de justice. L'élection du 1<sup>er</sup> décembre a été contestée par l'ancien président du PS genevois, Dominique Hausser. Le recourant reprochait à M. Jornot d'avoir voté pour lui-même alors qu'il était opposé à deux candidats. La décision de la Chambre administrative s'inscrit dans la même ligne que les conclusions du Grand Conseil, qui relevait que le jour de l'élection aucun député n'avait contesté la participation de M. Jornot au vote. ATS

LE CENTRE D'INTÉGRATION  
PROFESSIONNELLE  
PÉRENNISÉ

**NEUCHÂTEL** Le Conseil d'Etat et le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) viennent de signer un contrat de prestations conjoint. Ce dernier constitue un pas de plus dans la volonté de clarifier les relations entre les deux partenaires. Il permet ainsi de pérenniser cet acteur majeur de la réinsertion professionnelle des personnes peu ou pas qualifiées (taux de réussite de près de 40% en 2011) et de la formation continue. Quant aux restructurations mises en place depuis 2010 (les comptes 2010 bouclaient avec un déficit de 600 000 francs), elles amèneront des comptes équilibrés en 2011. CGM

LE LATÉNIUM PUBLIE  
SON CATALOGUE

**NEUCHÂTEL** Pour clore en beauté la célébration de son dixième anniversaire, le Laténium, à Hauterive (NE), publie un ouvrage attendu depuis son ouverture. Richelement illustré, le catalogue du musée d'archéologie neuchâtelois invite à un voyage à travers cinq cents ans d'histoire. Le catalogue offre une synthèse des enseignements de cent cinquante ans de recherches archéologiques et des travaux récents de plus de cinquante spécialistes, a indiqué hier la Chancellerie d'Etat dans un communiqué. L'ouvrage paraît en français et en allemand. Il est en vente dès jeudi au musée et en librairie. ATS

## A Neuchâtel, les demandes d'aide sociale battent des records

**En Suisse, 3% de la population** recourt à l'aide sociale. Ce taux est resté le même en 2009 et 2010 en moyenne nationale. Il a en revanche évolué différemment selon les cantons et les communes. L'an dernier, 231 046 personnes ont été entièrement ou partiellement tributaires de l'aide sociale pour couvrir leurs besoins vitaux, a indiqué hier l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cela correspond à une augmentation de 1000 personnes, mais comme la population a également augmenté, le taux est resté à 3%.

Les cantons urbains (BS, GE, ZH) dont la structure démographique est marquée par une proportion plus élevée de familles monoparentales, d'étrangers non diplômés et de sans-emploi, affichent des taux d'aide sociale plus élevés

que les cantons ruraux, notamment de Suisse centrale et orientale. Plusieurs cantons romands présentent des taux supérieurs à ceux des cantons alémaniques structurellement semblables. Neuchâtel (6,5%) affiche ainsi le taux le plus élevé de tous les cantons pour 2010, tandis que Vaud (5%) occupe la troisième position.

Bâle-Ville (5,5%), Berne (4,1%), Genève (3,7%), Zurich (3,2%) et Soleure (3,1%) sont également au-dessus de la moyenne nationale. Fribourg (2,4%), le Jura (2%) et le Valais (1,3%) sont en dessous. Avec 1%, la cote est la plus basse à Nidwald et Obwald.

L'OFS rappelle qu'il existe de grandes différences entre les cantons pour ce qui est des prestations en amont de l'aide sociale, comme les

avances sur pensions alimentaires, les allocations familiales, les aides au logement ou les aides cantonales aux chômeurs. Ceci a une incidence sur le nombre de personnes devant recourir à l'aide sociale.

**Par rapport à l'année précédente**, le taux d'aide sociale a progressé dans sept cantons en 2010, il est resté inchangé dans onze autres et il a diminué dans huit cantons. On observe la progression la plus forte à Soleure (+0,3) et le recul le plus marqué à Bâle-Ville (-0,4%). Dans les villes de plus de cent mille habitants, comme Bâle et Zurich, le taux d'aide sociale a reculé de 2,7%. Les communes des agglomérations de Zurich, Genève et Berne, qui enregistrent des concentrations

élevées de personnes sans emploi et étrangers, affichent des taux d'aide sociale plus élevés que leurs centres urbains respectifs.

Toujours moins de bénéficiaires de l'aide sociale peuvent s'en sortir eux-mêmes: le nombre de cas clos en raison d'une amélioration de la situation professionnelle – reprise d'une activité rémunérée ou augmentation du salaire – a reculé, passant de 35,4% (2008) à 31,4% (2010).

Il est de plus en plus difficile de retrouver une place sur le marché de l'emploi, notamment pour les bénéficiaires d'aide sociale proches de la retraite. C'est sans doute la raison principale de la progression de neuf cents personnes (6%) qui recourent à l'aide sociale alors qu'ils sont âgés de 56 à 64 ans. ATS